

Décision Générale colonial

Décision n° 708 21 mai 1946

n° 708 21

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 21 mai 1946
Numéro JO n° 5 du 31/05/1946	Date du numéro 31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

M. Ch. Malhéné, géomètre contractuel, affecté au Service des travaux publics, à Djibouti, a été désigné en qualité de géomètre officiel de la Conservation foncière. en remplacement de M. Gorgeot, géomètre, rapatrié sur la France.